

d'Afrique du Nord, la Turquie et l'Ukraine à accepter des réfugiés pour qu'ils n'entrent pas dans l'Union.

A-t-on déjà connu une telle situation ?

Les États-Unis construisant un camp pour les Haïtiens à Guantanamo, l'Australie payant les petits pays alentour pour qu'ils acceptent des réfugiés dont elle ne voulait pas... De tout temps il a fallu se bagarrer pour faire respecter les engagements internationaux. Aujourd'hui, cette nécessité se renforce du fait des « flux mixtes », quand les personnes qui fuient des violences font route avec des personnes cherchant une vie meilleure.

Majoritairement, les déplacements se font dans un sens Sud-Sud.

Un chantage est fait aux pays du Sud : « Vous nous aidez à garder les réfugiés hors de nos frontières et on continue à soutenir votre développement. »

À quel niveau les décisions se prennent-elles : national ou européen ?

Les décisions sont prises par les représentants des 27 États membres puis transposées dans chaque pays. On entend dire : ce n'est pas nous, c'est l'Europe. Mais l'Europe, c'est nous ! Sur les procédures d'asile, les conditions d'accueil en Europe, le statut du réfugié, l'Union a adopté une série de quatre textes de 1995 à 2004. Des modifications prévues pour 2009 allaient dans le bon sens, mais la France et l'Allemagne les ont jugées trop protectrices pour les réfugiés.

Le ministre de l'Intérieur français a déclaré que nous étions les plus généreux d'Europe. La France reçoit bien sûr plus de demandeurs que le Luxembourg, mais, par rapport au nombre d'habitants, nous n'arrivons qu'en dixième ou douzième position. Les pays de l'Union se protègent contre les réfugiés plutôt que de les protéger.

Vous distinguez les migrants des demandeurs d'asile, qui ne relèvent pas des mêmes textes. Mais, si le droit d'asile venait à être respecté, qu'advierait-il des autres, perçus comme moins « légitimes » ?

Amnesty mène un certain nombre d'actions dans le monde pour la protection de tous les migrants. Mais nous sommes plus experts sur les réfugiés. Cette année, nous avons voulu donner un coup de projecteur sur les demandeurs d'asile car ils présentent une spécificité.

Remarquons d'abord, toutefois, que, parmi les déboutés, nombre d'entre eux auraient dû obtenir le statut de réfugié. Ensuite, et même s'il y a des problèmes de budgets, quand on voit la manière dont la France refuse d'accueillir des réfugiés soudanais reconnus par le HCR en Libye, on imagine le sort qu'elle réserve aux autres migrants... La France accueille 10 000 réfugiés par an. On ne peut donc pas dire que toutes les demandes sont

rejetées. Mais la politique actuelle cherche à réduire la protection des réfugiés dans leur ensemble.

La population vous paraît-elle mal informée sur ces questions ?

Oui, on entend trop souvent dire que

les migrants sont des fraudeurs. Quand on parvient à leur donner la parole, à les faire raconter leur histoire, on arrive à infléchir l'opinion. C'est ainsi qu'on a vu émerger des solidarités, comme le Réseau éducation sans frontières. Mais cela demeure marginal face à la communication d'État. La presse embraie trop vite sur les discours officiels. Le temps qu'on réagisse, le mal est fait...

Y a-t-il un paradoxe entre l'ouverture des frontières européennes et l'enfermement maximum ?

L'ouverture des frontières internes à l'Europe s'est accompagnée d'un durcissement des contrôles aux frontières externes. La France exporte ainsi son manque de solidarité dans des pays d'Afrique jusqu'à accueillants, comme le Maroc ou la Mauritanie, auxquels elle impose ses modes de contrôle.

Vos dix propositions sont-elles réalistes, réalisables ?

Absolument. Elles se fondent sur le respect des engagements de la communauté internationale : la Convention des droits de l'homme, la Convention de Genève de 1951... Celle-ci ne dispose malheureusement pas d'instance de contrôle indépendante. Le HCR fait ce qu'il peut, mais il y a un vrai manque pour faire respecter ce texte. Face à des gens qui, après tout ce qu'ils ont vécu pour quitter leur pays et arriver en Europe, en viennent à se brûler les empreintes des doigts au fer, on sort en France une circulaire pour limiter la fraude ! C'est dire si on atteint une volonté de dissuasion irrationnelle...

» Propos recueillis par Ingrid Merckx

10 000

demandeurs d'asile obtiennent chaque année le statut de réfugié en France.

Devenir français, quelle épreuve !

Durcissement des procédures et climat suspicieux : les naturalisations ont baissé de 30%.

Le score annoncé par Claude Guéant confirme une tendance : 30% de naturalisations en moins en 2011. Un « chiffre historique », titrait le Monde le 11 janvier.

D'après la Ligue des droits de l'homme, cette situation est « largement due au durcissement des conditions d'octroi de la nationalité, parmi lesquelles la maîtrise de la langue et le transfert de compétences aux préfectures... » Le niveau de français est devenu un

Un français de survie suffisait. Maintenant on demande un français de conversation.

obstacle. Depuis le 1^{er} janvier, les postulants doivent faire la preuve de leurs compétences via un diplôme ou une attestation de niveau fournie par un organisme certifié. « Jusqu'à présent, il n'était exigé des postulants qu'un français "de survie" [A1], alors qu'on leur demande maintenant un français de conversation [B1] », explique une ex-enseignante de l'Infrep.

Certes, ce niveau n'est requis qu'à l'oral, mais il correspond à une fin de scolarité, quand des personnes illettrées pouvaient espérer décrocher un diplôme initial de langue française (Dilf). Même logique que pour les étudiants étrangers : écrire par les compétences.

Ensuite, l'accès aux cours n'est pas si évident. Gratuits mais

dispensés par des associations et des sociétés agréées qui doivent rogner sur tout : le salaire et les conditions de travail d'enseignants payés au lance-pierres, leur formation, l'accueil des élèves... « Si on voulait vraiment intégrer les arrivants par le biais de l'acquisition de la langue, on mettrait le paquet sur ces cours ! », observe encore l'enseignante.

« Peut-on se faire élire au Sénat avec un accent ? », interroge la sénatrice EELV Esther Benbassa, dans *De l'impossibilité de devenir français* (1). « Le français n'est pas en moi, mais c'est un mariage d'amour entre lui et moi, un choix », précise-t-elle dans cet ouvrage qui entend creuser ce pourquoi la France peine à intégrer ses étrangers et a cessé d'être un pays rêvé. La France est « frappée de sénescence », estime cette « ancienne immigrée », qui, née dans une famille juive d'Istanbul, avait rêvé de la France avant de s'y installer à 22 ans. « La xénophobie ambiante s'érige en rhétorique politique qui prend l'islam pour cible », s'indigne-t-elle. « S'intégrer, mais à quoi ? », demande-t-elle, renvoyant la question de l'identité nationale dans ses cordes : et si être français c'était « vouloir une France combative, renonçant à son pessimisme » ? Et si être français ce n'était pas qu'être français mais français et autre ?

» I. M.

« Mariés le matin, séparés le soir »

Le 10 janvier, Claude Guéant annonçait travailler au renforcement des procédures d'annulation des « mariages de complaisance ». De quoi mettre en alerte Les amoureux au ban public, mouvement qui rassemble et soutient des couples franco-étrangers et qui vient justement de réunir, dans un documentaire réalisé par Nicolas Ferran, les témoignages

de treize couples. Ils racontent leur quotidien et la manière dont ils sont traités : police faisant irruption dans les domiciles, tirant Lisa nue de son lit, entraînant Bernard en centre de rétention, convocations au poste, intrusions dans la vie privée, violences, séparations forcées, persécutions administratives... « Vivez cachés jusqu'au mariage », conseillent

les associations. Même après, la bataille continue. « Mariés le mardi matin, séparés le mardi soir... », résume Aurélie. « Pas le droit de tomber amoureuse d'un étranger ? », demande Elsa. « J'espère que vous n'allez pas vous faire embobiner, vous avez le profil type... », lui a répondu l'agent.

» I. M.

www.amoureuxaubanpublic.fr